



Non présentation des papiers d une voiture

Par **claud93160_old**, le **29/05/2007** à **09:54**

bonjour

Je me suis fait contrôler en descendant les champs elysé et j avais oublié tous mes papiers véhicule, identité, permis, etc...

Les agents m'ont dressé 3 pv le premier pour non présentation de permis le second pour non présentation de carte grise et le 3 pour défaut de présentation d assurance

La vignette étant elle bien à sa place sur le pare brise.

Je me suis rendu moins de 24h après au commissariat pour présenter mes papiers, mais les amendes n ont pas été annulées alors que tout est bien en règle

Est-ce normale sinon que dois-je faire ??

d avance merci

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007** à **19:57**

Bonjour.

Oui, c'est bien normal.

Par définition, la contravention de non présentation...sanctionne le fait que vous n'ayez pas pu présenter les papiers au moment ou on vous les demander.

Le fait de les présenter un commissariat dans les délai n'a pas pour effet de supprimer l'infraction.

Qui plus est, si vous vouliez contester la contravention pour non présentation d'assurance, il ne tenait qu'à vous de le faire au moment où on vous dressait le P.V car maintenant, ça risque d'être très difficile.

Cdt.